



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

SOIXANTE-NEUVIEME SESSION

RESOLUTION No 904 (LXIX)

(adoptée par le Conseil à sa 402ème séance, le 30 novembre 1994)

DEUXIEME REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 1994

Le Conseil,

Ayant reçu et examiné la deuxième révision du Programme et Budget pour 1994 (MC/1813 et MC/1813/Corr.1),

Ayant pris note des observations et recommandations formulées par le Sous-Comité du budget et des finances (MC/1824) et par le Comité exécutif (MC/1829),

Décide :

1. D'approuver le programme pour 1994, ainsi révisé;
2. D'adopter le budget pour 1994, ainsi révisé et arrêté aux montants de 29.700.000 francs suisses pour la partie administrative et de 251.900.400 dollars des Etats-Unis pour la partie opérationnelle;
3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, d'autoriser le Directeur général, dans les limites des ressources disponibles, à contracter les engagements et à effectuer les dépenses imputables à chaque partie du budget qui résulteraient de toute augmentation des activités;
4. De réaffirmer le principe de la participation universelle au financement des programmes d'opérations et de lancer un appel aux Etats membres et aux autres Etats intéressés afin qu'ils fournissent les fonds requis pour permettre au Directeur général de mettre pleinement en œuvre tous les programmes d'opérations pour 1994.